

REGLEMENT REGARDS D'ARTISTES 11

ARTICLE 1 : BUT ET LIEU

Afin de promouvoir la création artistique dans les domaines suivants : peinture, sculpture, gravure, dessin, aquarelle, pastel, photographie, broderie d'art, céramique... L'association Promotion Culturelle Montfarvillaise organise à la salle polyvalente à Montfarville le onzième salon de Regards d'Artistes

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Cette exposition est ouverte aux artistes habitants la Manche et d'ailleurs et s'adresse autant aux professionnels qu'aux amateurs.

ARTICLE 3 : DATES DE L'EXPOSITION

Elle se déroulera du **21 au 22 janvier 2023**

L'exposition est ouverte au public **le samedi et dimanche 21 et 22 janvier de 14h à 19h**

Le vernissage aura lieu le vendredi **20 janvier 2023 à partir de 18h.**

La présence de l'ensemble des artistes participants est obligatoire. Un badge sera remis aux artistes afin que le public les identifie. Ce vernissage (toasts et boissons) sera organisé par l'association Promotion Culturelle Montfarvillaise. L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dates de l'exposition ainsi que celle du vernissage jusqu'au jour précédant la manifestation, hormis cas de force majeure et événements imprévisibles.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION DES ARTISTES

Date limite : 10 septembre

Les artistes devront remplir une Fiche d'inscription voir ci-dessous

ARTICLE 5 : INSTALLATION DES ŒUVRES

Les œuvres seront installées le vendredi matin ou le vendredi après-midi jusqu'à 17h. Toutefois certaines grandes œuvres pourront être installées dès le jeudi après midi

Nombre et taille des œuvres

Le nombre et la taille des œuvres varient selon la discipline. il y aura deux faces de grilles de 1,70 de large sur 0,80m de hauteur et une table pour chaque artiste, si l'artiste fait une démonstration une table supplémentaire lui sera accordée.

La fiche d'inscription comportant ces informations devra être retournée par mail à [et si un problème à \[promotionculturellemontfarvill@gmail.com\]\(mailto:promotionculturellemontfarvill@gmail.com\)](mailto:promotionculturellemontfarvill@gmail.com)

Tel 02 33 43 20 68

Présentation

Les œuvres porteront au dos : leur titre, le nom et l'adresse de l'artiste ainsi qu'un piton d'accrochage, une corde ou toutes autres fixations non dégradantes pour les supports. Les œuvres seront correctement encadrées.

Pour information, l'organisateur réalise un carton pour chaque artiste. Des crochets et chaînettes seront fournies si vous n'en avez pas. Les grilles seront couvertes d'un tissu écru fourni par l'organisateur.

Refus d'œuvres

Ne seront pas admises les œuvres ayant un caractère manifeste d'injure ou d'obscénité. L'organisateur se réserve le droit de refuser les œuvres trop fragiles et dont il ne pourra assurer la bonne conservation pendant la manifestation.

Envoi d'œuvres

Quatre œuvres seront envoyées par email et devront faire au moins 1 mo chacune et une présentera l'artiste en activité artistique (en train de peindre de dessiner de sculpter..... pour les journalistes.

ARTICLE 7 : EMBLEMES DES ŒUVRES EXPOSÉES

L'organisateur attribue les emplacements aux artistes

ARTICLE 8 : PRISE DE VUES

L'organisateur pourra librement et sans contrepartie photographier et filmer les œuvres pour les support de communications de Promotion Culturelle Montfarvillaise (facebook, site

<http://www.decouvrir-montfarville.fr>

De même, l'artiste autorise le public à photographier les œuvres

ARTICLE 10 : VENTES / COMMISSION SUR LES VENTES

Le stand est gratuit

Les œuvres exposées pourront être vendues par les artistes.

Une liste de prix des œuvres sera mise à disposition du public pendant toute la durée de l'exposition réalisée par l'artiste

L'organisateur ne prend aucune commission sur les ventes réalisées par les artistes.

PARTICIPATION DE CHAQUE ARTISTE :

ARTICLE 11 : OPÉRATION "TOMBOLA"

Une tombola est proposée le samedi et le dimanche à 18h30 à chaque visiteur avec le prix d'entrée de 2€. Chaque artiste proposera gratuitement pour cette dernière une petite œuvre et lors du tirage présentera son œuvre au public

ARTICLE 12 : OPÉRATION "PATISSERIE"

Chaque artiste apportera dès le samedi 13h30 deux gâteaux qui seront vendus pour l'association.

ARTICLE 13 : OPÉRATION "ECHANGE, CONVIVIALITE, REPAS DU SAMEDI SOIR 19H"

Nous vous proposerons un repas le samedi soir pour 12€. Ce qui permettra l'échange entre artistes et bénévoles de l'association. Le nombre de repas sera donné au plus tard au traiteur le 15 décembre.

ARTICLE 14 : OPÉRATION " RANGEMENT »

Le dimanche 23 janvier au soir après le rangement de son matériel, chaque artiste aidera au rangement des grilles, poteaux et tables pour ensuite trinquer ensemble la fin du salon.

ARTICLE 15 : PROMOTION DE REGARDS D'ARTISTES

Un livret visiteurs sera distribué à chaque visiteur , un texte et une photo d'œuvre seront présentés avec les coordonnées de l'artiste

L'organisateur prend en charge la communication de l'évènement : affiche, cartons d'invitation, article ou brève dans tous médias, relations presse... Des envois seront également réalisés afin de communiquer le plus largement possible auprès des offices de tourisme de St Lô, Caen, Carentan, Ste Mère Eglise. Chaque artiste pourra bénéficier de **2 cartons d'invitations** (aucune invitation au vernissage ne sera effectuée par Internet mail ou facebook, chacun recevra deux cartons d'invitation pour 2 personnes ou deux couples). et d'affiches pour assurer sa propre communication et contribuer à la promotion de ce salon, **un rendez vous courant décembre sera fixé** pour la distribution de ces derniers

ARTICLE 16 : REUNION ET DISTRIBUTION DES AFFICHES A TRANSMETTRE PROCHAINEMENT

Cette réunion permettra aux nouveaux venus de connaître tout le groupe et de connaître son emplacement

Et de rencontrer pour une photo de groupe les journalistes.

ARTICLE 17 : NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs des clauses du présent règlement par un artiste, l'organisateur se verra dans l'obligation de lui refuser son inscription

ARTICLE 18 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le renvoi de ce règlement par Internet avec sa fiche technique remplie avec les photos des œuvres fait office d'acceptation et d'inscription de l'artiste.

Fiche d'inscription

NOM en capitale

Nom d'ARTISTE

Prénom

Commune

Nom de la rubrique où vous vous mettez : ex peintre, sculpteur

Tel pour le livret

Site internet et ou facebook

Tel pour moi

Email pour livret

Texte de 5 lignes pour le livret visiteurs

Texte libre plus long, texte de portrait, parcours pour les journalistes

Œuvre offerte pour tombola Titre

(Une petite œuvre suffit et cela donne une nouvelle occasion à l'artiste de faire parler de lui aux médias)

Participe au repas samedi soir 19h 12€ (nombre) avec tous les artistes et bénévoles
Entourez la bonne réponse

Oui non

installe le jeudi après midi

Installe vendredi matin

après midi avant 17h

Entourez la bonne réponse

**Cette fiche technique est à renvoyer à promotionculturellemontfarvill@gmail.com
avant le 10 septembre pour l'impression des premiers livrets
MERC!**

Amicalement Elisabeth Doziere présidente de l'association Promotion culturelle Montfarvillaise